

VILLE DE JOEUF
CONSEIL MUNICIPAL

NOTE DE SYNTHÈSE

**sur les questions soumises au Conseil Municipal au cours de sa
réunion du**

14 avril 2024

en application de l'article 30.III de la loi du 6 février 1992

1- FINANCES

Tous les points suivants ont été étudiés et validés par la commission des finances du 28 mars 2024.

1.1- Vote des taux de fiscalité 2024 (P.J.)

Monsieur le maire indiquera que, comme il l'a évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, il souhaite que les taux de fiscalité directe ne changent pas cette année encore. Il rappellera que le taux de la taxe d'habitation doit être à nouveau voté, mais il ne concerne que les logements vacants et les résidences secondaires. Il proposera au conseil de maintenir les taux aux niveaux suivants :

- Taux de taxe d'habitation : 17,61 % (pour résidences secondaires et logements vacants)
- Taux de taxes foncières sur le bâti : 40,17 %
- Taux de taxes foncières sur le non bâti : 78,79 %.

1.2- Vote des budgets primitifs 2024 (P.J.)

Monsieur le Maire présentera les budgets primitifs 2024 suivants :

- Budget principal
- Budget maison médicale
- Budget Pôle Santé (maison Corradini et espace Marie Curie)
- Budget cinéma Casino
- Budget quartier Hermitage.

2- URBANISME – PATRIMOINE - HABITAT

Tous les points ont été étudiés par la commission urbanisme réunie le 3 avril 2024

2.1- Joeuf – Europepe – requalification / gestion transitoire : convention avec l'E.P.F.G.E. (P.J.)

L'adjoint à l'urbanisme rappellera que la ville a conventionné, à trois reprises, avec l'E.P.F.G.E. pour l'étude et la maîtrise d'ouvrage, le foncier et les travaux relatifs au traitement du site Europepe.

Afin d'assurer une meilleure lisibilité de ce dossier, l'E.P.G.F.E. propose de regrouper les trois anciennes conventions en une seule, prévoyant :

- le portage puis la cession de plusieurs parcelles sur le site d'Europepe d'une superficie de 16 ha 49 a 10 ca pour un montant prévisionnel de 1 106 096,12 € HT,
- la réalisation d'études et la maîtrise d'œuvre pour un montant prévisionnel de 350 000 € HT pris en charge à 80% par l'E.P.F.G.E. et à 20% par la commune,
- la réalisation de travaux de gestion transitoire et de sécurisation du site pour un montant prévisionnel de 2 400 000 € HT pris en charge à 100% par l'E.P.F.G.E.,

La ville de Joeuf s'engage :

- À acquérir auprès de l'E.P.F.G.E. les parcelles concernées par le projet (annexe 1 de la convention) aux conditions prévues dans la convention. Il en serait de même pour les acquisitions déjà effectuées si le projet ne pouvait être déclaré d'Utilité Publique ou si l'arrêté d'Utilité Publique venait à être annulé sur le fond,

- À informer l'E.P.F.G.E. de tout changement susceptible d'affecter la réalisation du projet.

Au regard de ces conventions et des dispositions du Code général des collectivités territoriales notamment en ses articles L2132-1 et suivants, **il sera proposé au Conseil Municipal :**

- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de projet MM10A051900 - JOEUF – Europe – Requalification/Gestion transitoire.

2.2- Projet d'occupation du domaine privé communal par le restaurant « Renaissance »

L'adjoint à l'urbanisme exposera à l'assemblée que le restaurant « Renaissance » sis au 8 rue de l'Hôtel de Ville, parcelle AK 586 souhaite occuper une partie de la parcelle communale AK 275 qui lui est contiguë. Il entend ouvrir son local sur celle-ci après aménagement, afin d'y installer une terrasse exploitée en période estivale.

Il sera proposé au conseil municipal d'approuver le principe de ce projet, sachant que la redevance annuelle sera fixée par décision du Maire, conformément à la délégation de compétence qui lui a été consentie, et que le conseil municipal approuvera ultérieurement la convention qui sera établie entre les parties.

3- AFFAIRES SCOLAIRES

Tous les points suivants ont été étudiés par la commission scolaire du 26 mars 2024.

3.1- Convention pour la répartition du coût lié à la visite du camp de concentration du Struthof par les élèves de 3ème du collège Zannoni (P.J.)

Monsieur le Maire rappellera que la Ville de Joeuf organise chaque année une visite du camp de concentration du Struthof en partenariat avec l'association « Le Souvenir Français – section Joeuf-Homécourt ». Cette visite est traditionnellement destinée aux élèves de 3^{ème} qui fréquentent les deux collèges situés sur le territoire, à savoir le collège public d'Homécourt (collège Amilcar Zannoni) et le collège privé de l'Assomption à Joeuf.

Jusqu'en 2022, la ville d'Homécourt a pris en charge le coût d'un bus. Cependant, il paraît plus équitable de répartir le coût par élève déduction faite de la subvention perçue.

Il convient pour cela de prévoir une convention selon laquelle la participation de la ville d'Homécourt sera calculée comme suit : (Dépense payée par la ville de Joeuf - subvention du conseil Départemental) / (nombre total d'élèves ayant participé au voyage x nombre d'élèves résidant à Homécourt).

Monsieur le Maire demandera à l'assemblée l'autorisation de signer ladite convention.

3.2- Bons scolaires – Règles d'utilisation

Monsieur le Maire rappellera que la municipalité donne depuis de nombreuses années des bons scolaires aux familles joviennes. Leur montant est fixé en fonction de la tranche d'âge des

élèves. Il convient aujourd'hui de modifier les règles d'utilisation de ces bons, toujours dans le but de soutenir le commerce local et d'aider au mieux les familles. Jusqu'à présent ils permettaient l'achat de fournitures scolaires, livres, matériel informatique, vêtements, chaussures, produits d'hygiène et cosmétiques, prestations de coiffure et d'esthétique, et d'activités culturelles et sportives

Néanmoins un certain nombre de familles ne les utilisent pas. Il sera donc proposé au conseil municipal d'élargir l'utilisation des bons scolaires à l'achat de denrées alimentaires dans le but de toucher davantage de familles.

3.3- Subventions exceptionnelles

Il sera proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

- 104 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire des Tilleuls pour un projet vélo (201/65748)
- 250 € à la coopérative de l'école primaire de Ravenne pour une sortie scolaire de fin d'année à SOLAN (284/65748)
- 500 € à l'APE « Les enfants de la Mairie » pour l'organisation de la kermesse de fin d'année (201/65748).

4- MARCHES PUBLICS

4.1- Convention de groupement de commandes avec le CCAS pour les marchés d'assurances (P.J.)

Monsieur le Maire informera l'assemblée que les marchés de prestations de services d'assurances de la Ville de Joeuf et du C.C.A.S. arrivent à échéance au 31 décembre 2024. Aussi, il convient d'organiser une consultation pour leur renouvellement.

Conformément à l'article L 2113-6 du Code de la Commande Publique, il propose de constituer un groupement de commandes avec le C.C.A.S. afin d'organiser la passation et l'exécution de ces marchés. Les domaines concernés sont l'assurance des dommages aux biens, l'assurance des responsabilités, l'assurance des véhicules et l'assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus.

Monsieur le Maire demandera à l'assemblée l'autorisation de signer la convention constitutive du groupement de commandes.

5- CULTURE

5.1- Convention d'attribution de subvention au Comité des Fêtes (P.J.)

Par délibération du 13 février 2024, le conseil municipal a attribué au Comité des Fêtes de Joeuf une avance de subvention de 7 000 €.

Il sera à présent proposé à l'assemblée de contractualiser avec cette association afin de lister les manifestations à sa charge pour l'exercice 2024, ainsi que les droits et obligations des deux parties. Le montant total de la subvention s'élève à 40 000 € (dont les 7 000 € d'avance).

6- INFORMATIONS

6.1- Décisions prises par délégation (P.J.)

05/03/2024	1.1	Marchés publics	2024-DEC-016	Marché d'entretien du terrain d'honneur du complexe sportif Platini
06/03/2024	3.3	Patrimoine	2024-DEC-017	Avenant n°2 à la convention d'occupation précaire et révocable du logement sis 23 Place de l'Hôtel de Ville avec Mme Twarogowski
11/03/2024	3.3	Patrimoine	2024-DEC-018	Convention de mise à disposition de locaux à la salle Curel au profit du C.O.S. de la ville de Joeuf et du C.C.A.S. et du CO.J. Loistrs
12/03/2024	7.10	Finances	2024-DEC-019	Course de la Mirabelle - demande de subvention auprès du Département
14/03/2024	1.1	Marchés publics	2024-DEC-020	Avenant n°3 au contrat d'assurance "Dommage aux biens"
18/03/2024	1.1	Marchés publics	2024-DEC-021	Convention AMO passation des marchés d'assurances
19/03/2024	3.3	Patrimoine	2024-DEC-022	Maison médicale : avenant n°3 au bail professionnel avec le docteur Julien Klingler
21/03/2024	9.1	Cimetière	2024-DEC-023	Attribution concession E15/06
21/03/2024	9.1	Cimetière	2024-DEC-024	Renouvellement concession OU 16/19
26/03/2024	3.3	Patrimoine	2024-DEC-025	Convention de mise à disposition d'un local à la salle Curel au profit du Comité des Fêtes de Joeuf

